



Le Québec souligne le centenaire du génocide arménien

Québec, le 23 avril 2015. – Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, tiennent à exprimer la solidarité du Québec envers le peuple arménien en vue du Jour commémoratif du génocide arménien qui aura lieu le 24 avril. Le premier ministre présentera une motion à l'Assemblée nationale et rencontrera, en compagnie de la ministre, des représentants de la communauté arménienne pour leur témoigner son soutien à l'occasion du centenaire de cet événement tragique.

« La commémoration du génocide arménien rappelle un triste épisode de l'histoire de l'humanité. Rappelons-nous de cette tragédie, témoignons notre appui aux descendants des victimes, et réaffirmons par le fait même notre volonté de défendre sans concession les valeurs de respect et de démocratie qui sont si chères au Québec », a déclaré le premier ministre.

« C'est en se remémorant les erreurs du passé que nous forgeons nos actions futures. Le rappel du génocide arménien est un devoir de mémoire et une manifestation de l'importance que nous accordons à la dignité humaine. Plus nous nous souviendrons de ces tragédies, moins nous serons susceptibles de les revivre », a ajouté la ministre St-Pierre.

L'Assemblée nationale du Québec commémore ce génocide depuis 1980. Le Jour commémoratif du génocide arménien a été quant à lui officiellement instauré en 2003 par une loi adoptée à l'unanimité.

De 1915 à 1923, le génocide arménien a fait quelque 1 500 000 victimes et a provoqué l'exode de centaines de milliers de survivants, dépossédés de leur patrie et de leurs terres ancestrales, à l'échelle de la planète.